

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2023 - 2024

Quorum : 13

Numéro de séance : 1

Nombre des présents : 16

Date de convocation : 26/09/2023

Nombre d'absents :

Excusés :

Présidence de : Mme DELOUARD Christine

- Ouverture de la séance à 18 h.
- Mots d'accueil :

Ce premier Conseil d'Administration de l'année scolaire est réuni dans sa composition de l'an passé car les élections n'ont pas encore eu lieu, sur proposition et sous la présidence du Chef d'établissement, Madame Delouard, pour une séance ordinaire.

- Madame DELOUARD donne la liste des personnes excusées.
- Présents : 16 membres du conseil sont présents.

Quorum 13 personnes : nombre de membres présents en début de séance est égal à la majorité des membres en exercice composant le conseil. Nombre de membres : 24.

Le Quorum est atteint.

- Pour le Secrétariat, Mme Delouard propose à un représentant de L'Administration d'assurer la rédaction du compte-rendu du Conseil d'Administration. Mme RODRIGUES se propose et est désignée secrétaire de séance.
- Mme la Principale fait procéder à l'adoption du Procès-verbal du Conseil d'Administration N° 6 en date du 22 Juin 2023. Madame La Principale rappelle que le procès-verbal ne peut être approuvé que par les membres qui étaient présentes.

Approbation du procès-verbal du CA N°6 du 22 Juin 2023

1. L'approbation du procès-verbal.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 12

- Pas d'acte généré.

- Madame La Principale rappelle l'ordre du jour (qui n'est plus à voter) :

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

1) Activités pédagogiques

- a. Le bilan de rentrée
- b. La structure du collège en 2023 — 2024
- c. Le Programme annuel d'actions pédagogiques
- d. Le protocole PHARE

2) Fonctionnement général

- a. Les permanences des vacances scolaires
- b. Protocole de remplacement

3) Vie budgétaire et financière

- a. D.B.M. Décision Budgétaire Modificative
- b. Budget et marché pour le voyage en Allemagne

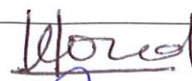
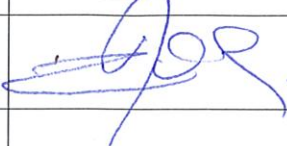

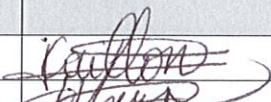
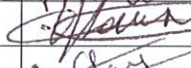
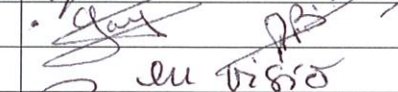
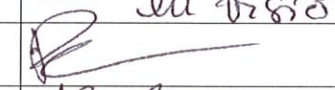
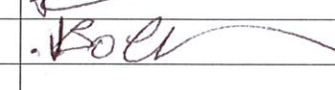

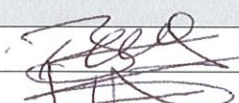
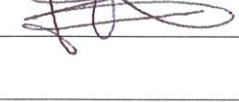

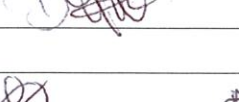

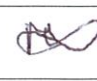
4) Pas de Question diverse

Annexes :

- 1. **Résultats au DNB 2023,**
- 2. **Orientation Juin 2023,**
- 3. **Evolution des effectifs,**
- 4. **Liste des Personnels,**
- 5. **Dispositifs propres à l'établissement,**
- 6. **Calendrier trimestriel 2023 - 2024,**
- 7. **Convention Séquence d'observation en milieu professionnel,**
- 8. **PAA pédagogique 2023 2024,**
- 9. **Rappel Projet d'établissement,**
- 10. **Le programme PHARE,**
- 11. **Tableau des permanences de vacances scolaires,**
- 12. **Protocole de remplacement – Pacte,**
- 13. **DBM pour vote,**
- 14. **Voyage en Allemagne.**

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : **jeudi 05 Octobre 2023**

Membres		Titulaires			Suppléants			Emargement	
Qualité	Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Chef d'établissement	DELOUARD Christine	X							
Adjoint Gestionnaire	RODRIGUES Corine	X							
CPE	MERLE Laetitia			x					
Collectivité de rattachement	GOURRAUD Julien				MINEAU Francine				
	PERAUD Danièle				BONNEAU Renée				
Conseil départemental 17	ALOE Caroline	X			FLOCH-RUJU Valérie				
	GODINEAU Jean-Claude				RAUD Jacky				
Personnalité qualifiée	CHIRON Marie Claude			X	BRIS Alain				
Total									
Personnels d'enseignement	CAILLON Géraldine	X			MASTIL Sophie				
	VANSSE Didier	X			DROUET Cécile				
	SAMAIN Philippe	X			BRIENT Marie	X			
	LE MARREC Erwan	X			BRUNELLE Aurélie				
	BOUTTEAUD Paul	X			MONTALIBET Damien				
	BOBINET Sophie	X							
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	MANDIN Frédéric								
	LEDUC Ugo								
Total									
Élus parents d'élèves	BONNIFET Stéphane	X			ARNAUD Maïté				
	GRELLIER Julie	X			JUGE Nathalie				
	BRILLANT Jenyfer			X	WESTMORLAND Laura				
	PIRONY Florence	X							
	LIMA DOS ANJOS Dominique	X							
	POTY Marie Laure								
Élèves	LACOUTURE PIRONY Lucien	X			FAURE GRANGE Merlin	X			
	GUENAND Juliette				BOUCARD Nell				
Invités									
Total sur 24	16			14				2	

RUBRIQUE

1) Activités pédagogiques

a) Le bilan de rentrée

- Les résultats aux examens de Juin 2023 :

Annexe 1 : Résultats au DNB 2023

	< 100		100 - 199		200 - 299		300 - 400		Total
	Maîtrise insuffisante		Maîtrise fragile		Maîtrise satisfaisante		Très bonne maîtrise		
Total 2023	0	0%	0	0%	19	31%	42	69%	61
Total 2022	0	0%	1	1,4%	28	40%	41	58,6%	70
Total 2021	0	0%	1	1,4%	36	50%	35	48,6%	72
Total 2020	23			37%	40			63%	63 Covid
Total 2019	13	2,1%	31	52,5%	3	5,1%	12	20,3%	59
Total 2018	24	34,4%	22	31,5%	8	11,5%	16	22,6%	70
Total 2017	0	0%	8	14,5%	15	27,3%	32	58,2%	55

En comparaison avec les années antérieures à 2020 le contrôle continu de 2023 confirme les progrès déjà observés depuis 3 ans et montre des résultats encore supérieurs avec pour tous les élèves une maîtrise satisfaisante ou très bonne du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Annexe 1 suite : Taux de réussite au DNB comparé aux autres établissements :

Taux de réussite au DNB	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	95%	93%	80%	90%	84%	85%	94%	98.1%
/ Académie	+6	+7	-4	+5	-1	87%	85,9%	90.4%
/ France	+7	+7	-5	+5	-3	88%	87,7 %	89.1%

Le résultat de cette année est encore en net progrès, un seul élève sur les 61 collégiens n'ayant pas obtenu son Diplôme.

Remarques : De plus, tous les élèves scolarisés au collège sont inscrits au DNB, ce qui n'est pas toujours le cas. Mentions : AB 16.4% B 45.9% TB 21.3%. (2022 : AB 33% B 28% TB 20%).

Commentaires/Débat :

Le DNB 2023 confirme les résultats obtenus en 2022. Une très belle réussite globale avec plus de 80% de mention. Félicitations aux élèves, aux familles et aux enseignants pour leur implication.

- Vœux d'orientation et affectation

Vers la 2nde générale et technologique :

3eme vers 2nde GT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	46,5	52,1	58,3	46,0	55,4	58,7	70,5
/ Académie	62,4	61,8	60,9	62,8	61,7	60,4	
/ Département	63,2	61,7	61	65	63,8	62,3	

Vers la 2^{ne} Professionnelle ou CAP :

3 ^{eme} vers 2 ^{nde} Pro	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	20,7	21,1	28,3	31,7	18,9	21,4	19,7
/ Académie	22,4	20,8	20,9	20,7	20,6	21	
/ Département	21,5	20,1	19,5	18,9	18,7	19,8	

Orientation Juin 2023 : Redoublement : 0, Apprentissage : 6 (9.8%), 2nd Pro / CAP / Agri.: 12 (19.7%), 2nd GT : 43 (70.5%).

Le taux de passage en 2^{nde} générale dépassent cette année les taux académique et départemental (environ 60%).

Affectation des élèves au 1^{er} tour fin juin, 2 élèves non affectés en LP avec 1 premier vœu vers l'Apprentissage. Aucun élève n'a attendu le 2nd tour début septembre. Mme La Principale remercie les Professeurs Principaux pour la qualité du travail d'accompagnement réalisé.

Les taux de passage en 1^{ere} sont à suivre :

2 ^{nde} GT vers 1 ^{ere} G	2019	2020	2021	2022	2023
Établissement	66.7	50	48.2	61.9	
/ Académie	68.6	68	67.1	64.2	
/ Département	70	71.2	68.6	63.7	

L'orientation de nos anciens élèves se rapproche de celle des autres élèves du Département ou de l'Académie.

Commentaires/Débat :

Un point de vigilance est noté sur l'orientation vers l'apprentissage (hors éducation nationale), il ne faut pas que cette orientation soit perçue comme une voie de refuge.

Une heure de quinzaine dédiée au Parcours avenir a été mise en place pour les élèves de 5^{eme} depuis la rentrée scolaire, en plus du temps déjà proposé aux élèves de 4^{eme}/3^{eme}.

Madame Aloé demande quand est prévue la remise des diplômes du brevet. S'ils sont arrivés à temps, la cérémonie républicaine aura lieu le vendredi 20 octobre à partir de 18h.

- Pas de vote, pas d'acte généré.

b) La structure du collège en 2023 — 2024

Evolution des effectifs (Annexe 3) :

Rentrée	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Elèves scolarisés	253	267	268	269	287	279	282	293	289	280	274

Commentaire : Evolution : baisse lente mais constante sur les 4 dernières années.

Mme La Principale présente l'organisation du collège pour l'année 2023 - 2024 en 12 divisions :

- 3 classes de 6^{ème} (71 élèves),

- 3 classes de 5ème (65 élèves),
- 3 classes de 4ème (72 élèves),
- 3 classes de 3ème (66 élèves).

Le collège propose 3 options obligatoires : LV1 : Anglais, LV2 : Allemand et Espagnol et 1 option facultative : Langues et cultures de L'Antiquité, sur le cycle 4 (35 élèves), la section Bi-langue Allemand Anglais dès l'entrée en 6ème (41 élèves dont 8 en 6eme).

Les Personnels : Liste en annexe 4 à titre informatif.

Mme DELOUARD observe que l'ensemble des personnels enseignants est nommé. Toutefois, elle déplore l'absence d'un(e) Assistant(e) social(e), d'un(e) Psy EN et d'un Médecin scolaire.

Il est à noter que 2 agents contractuels ont été recrutés par le département pour continuer leurs missions au sein du collège, qu'un nouvel agent a été accueilli dans l'équipe ainsi qu'un nouveau surveillant à la vie scolaire.

Mme DELOUARD présente les dispositifs propres à l'établissement ou nouveaux (Annexe 5) :

6eme	5eme	4eme	3eme
6B Bi Langues AP Français et Mathématiques (½ groupes 2x 2h) AP TICE 1/2h Nouvelle sixième : 1h d'approfondissement / de soutien Mathématiques ou Français Devoirs Faits Chorale (1h)	5B, 5C Allemand (BiLv) ou Espagnol Latin 5B et 5C 1h 5A 5B : Génération 24 Projet MAPS + Co ens AP Français HG (1/2 h) Parcours Avenir (½ h) Devoirs faits Chorale (1h)	4B, 4C Allemand (BiLv) ou Espagnol Co ens AP Mathématiques (1/2h) Latin 4B et 4C (2h) Génération 24 Parcours Avenir (1/2h) Projet MAPS + Devoirs Faits Chorale (1h)	3A, 3B All BiLv ou Espagnol Co ens AP Mathématiques (1/2h) Latin 3A et 3C (2h) Projet oral (1/2h) Parcours Avenir (1/2h) Devoirs faits Chorale (1h)

Madame Brient signale que dans certains établissements 1 heure d'enseignement d'une 2ème langue étrangère est proposée toute l'année aux élèves de 6ème, en alternance.

Le dispositif Devoirs Faits est en place, les objectifs restent les mêmes : aide méthodologique et accompagnement des devoirs. Ce dispositif est proposé sur le temps scolaire (heures d'études) et sur la pause méridienne. Les élèves pourront bénéficier d'une aide aux Devoirs le soir à l'Ecole Primaire d'Archingey par un Professeur des Écoles.

Un véritable accent a été mis sur le soutien aux élèves : le dispositif Devoirs faits a pour objectif de prendre en charge 1 à 2h/semaine tous les élèves. Le projet MAPS+ concerne 20 élèves de 5^{ème} et 4^{ème} pour un travail sur la persévérance scolaire, l'orientation et les sciences.

Commentaires : L'ensemble de ces dispositifs et les heures d'enseignement officielles sont réparties sauf exception, le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 14h à 17H. La pause méridienne étant préservée le plus possible pour les activités proposée par l'AS, le Foyer ou l'ESS et pour la Chorale.

Le calendrier trimestriel est joint à titre informatif (annexe 6).

Dates des stages en entreprise des élèves de 3^{ème} : du 20 au 24 Novembre 2023

Rappel : Un texte paru au JO du 26 juin 2019 (Décret N° 2019-636 du 24 juin 2019) supprime la limite d'âge concernant le stage d'observation.

Précision : Lorsque les élèves sont en stage, une déduction sur les frais de demi-pension est faite selon le nombre de jours de stage (remise d'ordre), sauf si le lieu de stage permet aux élèves de prendre leurs repas au self.

Annexe 7 : La convention Séquence d'observation en milieu professionnel (déjà votée au Conseil d'Administration du 03 10 2016).

Commentaires/Débat :

Concernant les stages de 3^{ème}, le site du Conseil départemental qui propose des stages dans de nombreuses entreprises, une mise à jour est réalisée régulièrement.

Mme la Principale soumet cette organisation au vote :

Approbation de l'organisation des enseignements

1. L'approbation de l'organisation des enseignements.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 16

- Acte généré.

c) Le Programme annuel d'actions pédagogiques

Mme DELOUARD présente le Programme annuel d'actions pédagogiques et éducatives, ce programme est encore en construction. Annexe N° 8.

Les axes retenus pour le Projet d'établissement 2023 2027 sont :

Axe 1 : Favoriser les parcours scolaires ambitieux et la réussite de tous en luttant contre les inégalités et les représentations réductrices,

Axe 2 : Enseigner et apprendre au XXI^{ème} siècle à l'aide d'outils, d'espaces et de temps pédagogiques variés, adaptés, innovants et numériques,

Axe 3 : Consolider le bon climat scolaire et le bien être des élèves et des personnels, et favoriser une culture commune citoyenne,

Axe 4 : Accompagner l'ensemble des membres de la communauté scolaire dans la connaissance du fonctionnement et des attendus du collège, du déroulement de l'année scolaire, par l'information et la confiance.

L'impact budgétaire sera voté au prochain Conseil d'Administration. L'EPL dans la mesure du possible prendra à sa charge toutes les sorties ou actions obligatoires, les familles seront uniquement sollicitées pour les sorties facultatives.

Madame La Principale demande l'autorisation au Conseil d'Administration de signer les contrats de prestations et conventions liés à ces projets.

Commentaires/Débat :

Au sujet de l'axe 2, madame Delouard explique que dans le cadre de « notre école faisons là

ensemble » le collège à bénéficier d'une subvention de l'état pour l'aménagement flexible de six salles. C'était la 1ère tranche d'un projet sur 3 ans. Monsieur Le Marrec explique la fonction pédagogique de sa salle. Il a un retour positif de 80 % de ses élèves. Les enseignants peuvent d'ores et déjà présenter leur projet pour la 2ème tranche.

Mme la Principale fait voter le Projet Annuel d'Action Pédagogique :

Approbation du Projet Annuel d'Action Pédagogique

1. L'approbation du Projet Annuel d'Action Pédagogique.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 16

- Acte généré.

Autorisation de signature des contrats de prestations des actions pédagogiques prévues au PAA 2023 2024

1. L'Autorisation de signature des contrats de prestations des actions pédagogiques prévues au PAA 2023 2024

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 15

- Acte généré.

d) Le protocole PHARE – Plan Interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école :

Un constat : Aujourd'hui, selon les enquêtes du ministère : 15 % des collégiens déclarent s'être sentis harcelés au cours d'une année scolaire, un collégien sur cinq a été victime d'au moins un acte de cyber violence répété et 6,7 % des collégiens déclarent être victimes de plusieurs formes de violences répétées.

Madame La Principale présente les principes du traitement des situations de harcèlement au collège : Phare. Annexe N°11.

Dans l'attente des nouvelles mesures du plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école :

Priorité N°1 : mieux prévenir le harcèlement : formation, de tous les membres de la communauté scolaire, des policiers, gendarmes et magistrats.

Priorité N°2 : mieux détecter : offrir à toutes les victimes un parcours clair et balisé, mieux évaluer les situations, 3018 : numéro unique de signalement.

Priorité N°3 améliorer les réponses apportées : saisine systématique du procureur, sanction des harceleurs, cas du cyber harcèlement (confiscation des téléphones, exclusion des réseaux sociaux, renforcer l'accompagnement psychologique des jeunes harcelés. La procédure disciplinaire est étendue aux cas dans lesquels des élèves commettent des actes de harcèlement à l'encontre d'élèves situés dans un autre établissement. Nomination d'au moins un référent harcèlement au sein de chaque collège

chargé de coordonner et d'animer la politique de lutte contre le harcèlement.

Commentaires/Débat :

Madame Delouard propose l'approbation du Protocole Phare.

Approbation du Protocole PHARE

1. L'approbation du protocole PHARE.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 16

- Pas d'acte généré.

2) Fonctionnement général

a) Les permanences des vacances scolaires

Mme RODRIGUES informe les membres du CA des permanences des personnels pendant les petites vacances. Annexe

Un tableau récapitulatif a été envoyé à la Direction Académique ainsi qu'au Conseil Départemental.

Commentaires/Débat :

- Pas de vote :
- Pas d'acte généré.

b) Protocole de remplacement – Pacte :

Mme Delouard présente le Protocole de Remplacement. Annexe N°12.

Un protocole de remplacement de courte durée pour les absences inférieures à 15 jours doit être mis en œuvre dans chaque établissement scolaire. Ce protocole est présenté au conseil d'administration par le chef d'établissement. Il ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil d'administration.

Le Protocole présenté a fait l'objet d'échanges avec les enseignants.

Pour information, mise en œuvre du Pacte au collège :

La mise en œuvre du Pacte se traduit par un **dispositif indemnitaire correspondant à l'exercice de missions complémentaires**. L'ensemble des personnels enseignants, CPE et PsyEN, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels, en fonction des besoins et sur la base du volontariat, peuvent assurer des missions complémentaires.

Un premier ensemble de missions porte sur des activités pédagogiques en présence des élèves. Un second ensemble de missions porte sur le fonctionnement du collège et sur les projets des équipes.

Les missions complémentaires seront assurées :

1/ pour certaines, sous la forme d'un volume horaire annuel :

- **Remplacement de courte durée : Part fonctionnelle : 18 heures**

Les remplacements de courte durée : près de 225 Heures de remplacement entre collègues ont été réalisées l'année dernière, Mme Delouard remercie les Professeurs soucieux du maintien d'une prise en charge des élèves.

- **Intervention dans le dispositif Devoirs faits au collège : Part fonctionnelle : 24 heures**

A noter : 18 heures de Devoirs faits sont prises en charge par les enseignants sur le temps scolaire, 4 heures sur le midi et les AED prennent en charge 7 heures supplémentaires.

- **Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens : Part fonctionnelle : 24 heures.**

2/ pour certaines, sous forme d'engagement annuel-forfaitaire :

- **Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique : Part fonctionnelle : engagement annuel-forfaitaire**

La mission consiste à coordonner et prendre en charge un ou des projets d'innovation pédagogique initiés à l'échelle de l'établissement : travaux de conception, d'animation ou de coordination des équipes pédagogiques y participant. Peuvent notamment entrer dans ce cadre : les projets du conseil national de la refondation «notre école faisons-la ensemble».

- **Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers : Part fonctionnelle : engagement annuel-forfaitaire**

Dans le second degré, la mission consiste à :

- accompagner l'établissement dans la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique et éducative, notamment en lien avec la vie scolaire ;
- produire et diffuser des ressources pédagogiques adaptées à destination de l'équipe pédagogique de l'établissement ;
- contribuer, le cas échéant, à l'identification des besoins et des réponses adaptées à apporter aux élèves.

Chaque mission fera l'objet d'une **rémunération forfaitaire de 1 250 € brut annuels**.

La dotation du collège ayant été augmentée en ce début d'année s'élève à 33 Pactes. Après présentation aux Personnels et définitions des missions, tous ont été attribués. Annexe N°12.

Un bilan de l'utilisation des Pactes sera fait à mi-année (début Février 2024).

Parallèlement aux Pactes, une enveloppe de près de 500 HSE a été attribuée à l'établissement afin de rémunérer les personnels pour du Devoirs faits ou du

Remplacement de courte durée.

Commentaires/Débat :

Monsieur Bonnifet demande si les surveillants peuvent assurer un cours en remplacement. Madame Delouard explique qu'ils ne peuvent prendre les élèves en cas d'absence d'un enseignant que pour le dispositif « devoir fait » ou par exemple pour surveiller un travail numérique donné au préalable par le professeur.

Monsieur Vansse s'interroge sur la rémunération dans le cas d'un auto-remplacement. Madame Delouard confirme qu'il est rémunéré au même titre que le remplacement d'un collègue.

Monsieur Vansse regrette qu'il y ait des financements pour des postes mais pas pour des créations de poste.

3) Vie budgétaire et financière

a) D.B.M. Décision Budgétaire Modificative (Annexe 13)

Madame Rodrigues présente une Décision Budgétaire Modificative pour vote afin d'abonder le service ALO. En effet, l'augmentation du coût de l'électricité et du gaz est telle que le budget prévu initialement risque de ne pas suffire. Le fond de roulement le permettant encore, elle propose un prélèvement de 15 000,00 €.

Questions / Points abordés :

Résultat du vote de la DBM

1. L'approbation de la DM

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 16

b) Budget et appel d'offre pour le voyage en Allemagne

Mme Briant présente le Projet de voyage en Allemagne proposé aux élèves de 4ème et de 3ème Germanistes et Latinistes. Annexe N°14.

Madame Rodrigues propose le budget prévisionnel qui fixe la part des familles à 300,00 € maximum par élève. Des actions vont être menées par le foyer socio-éducatif afin d'essayer d'en baisser le coût. La participation des familles seraient alors dimi-

nuées et le budget soumis à un nouveau vote. Un échéancier sera proposé afin de pouvoir échelonner les paiements sur 5 mois.

Un appel d'offre va être lancé afin de mettre en concurrence les différents organismes de voyage. Il est également possible qu'un meilleur prix soit proposé.

En fonction du nombre d'élèves inscrits, les élèves du collège de Loulay se joindront à nous pour ce voyage. La facturation serait faite alors au prorata du nombre d'élèves.

Résultat du vote sur la participation des familles

1. L'approbation du budget voyage

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 1 Pour = 15

Madame Delouard demande l'autorisation pour l'année scolaire au Conseil d'Administration de signer toute convention portant sur des activités pédagogiques sans incidence financière.

Questions / Points abordés :

Résultat du vote de l'autorisation de signature des conventions donnée à Mme Delouard

1. L'approbation de l'autorisation de signature.

- Aucun commentaire.
- Résultats du vote :

Nombres de votants = 16 Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 16

Pas de Questions diverses :

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le conseil d'Administration s'achève à 20 h.

La Secrétaire de séance,



Corine RODRIGUES

La Présidente du Conseil d'Administration,



Christine DELOUARD